

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°T058-2025

### Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public, Déménagement 17 rue Charles de Gaulle, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande en date du 15 avril 2025 de Madame DELHOMME Céline, pour le stationnement d'un véhicule dans le cadre d'un déménagement au 17 rue Charles de Gaulle,

*Vu* l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DELHOMME Céline est autorisée à stationner un véhicule sur la place de parking situées devant le 17 rue Charles de GAULLE dans le cadre d'un déménagement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du mercredi 30 avril 2025 à 19h au vendredi 02 mai à 09h.  
**Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.**

ARTICLE 3 : Madame DELHOMME Céline est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame DELHOMME Céline, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame DELHOMME Céline

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 22 avril 2025

le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 22/04/25

